

Avis public

PROJET DE PARC ÉOLIEN POHÉNÉGAMOOK–PICARD–SAINT-ANTONIN, localisé au Bas-Saint-Laurent, sur le territoire des MRC de Kamouraska (TNO Picard), de Témiscouata (Pohénégamook et Saint-Honoré-de-Témiscouata) et de Rivière-du-Loup (Saint-Antonin)

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Énergies renouvelables Invenenergy Canada se joindra à l'Alliance de l'Est afin de développer le projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin en partenariat. Ce projet sera situé à environ 8 km de Pohénégamook. La variante maximale du projet pourrait compter environ jusqu'à 80 éoliennes d'une hauteur maximale d'environ 200 m.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante : https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-12-246.

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 16 septembre 2022, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet aux numéros 418 521-3830 ou sans frais 1 800 561-1616 et sur le site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques <https://www.environnement.gouv.qc.ca/>.

17 août 2022

Cet avis est publié par Énergies renouvelables Invenenergy Canada conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Invenenergy

1154143322